****

Les contributions des familles

****

ANNEXE 1

Modèle de contrat de scolarisation avec commentaire en italique

#### GROUPE SCOLAIRE XX

#### ETABLISSEMENT CATHOLIQUE PRIVE D’ENSEIGNEMENT ASSOCIE A L’ETAT PAR CONTRAT (D'ASSOCIATION) / (SIMPLE)

## *Il est obligatoire d’indiquer tant le caractère privé de l’établissement ainsi que le type de contrat qui le lie à l’Etat*

**Entre :**

L’ETABLISSEMENT ………………………………………………..

Et

Monsieur et/ou Madame………………………………………………………… demeurant…………………………………… ……………………………………………., représentant(s) légal(aux), de l’enfant ………………………………… désignés ci-dessous "le(s) parent(s)"

Il a été convenu ce qui suit

# Article 1er - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l’enfant ………………………………… sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l’établissement catholique ……………………………………, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

# Article 2 - Obligations de l'établissement :

L'établissement …………………………………… s’engage à scolariser l’enfant ………………………………… en classe de ………………………. pour l’année scolaire 20.. - 20.. et pour les années suivantes selon le vœu des parents, sauf cause réelle et sérieuse justifiant la non poursuite de la scolarisation de l’enfant dans l’établissement, (cf. article 7-2 ci-dessous).

*L’établissement a mis en place une grille de tarifs en fonction du quotient familial. Des justificatifs de ressources seront demandés pour les X premières catégories. L’établissement s’engage à respecter la confidentialité de ces informations.*

L'établissement s’engage par ailleurs à assurer d’autres prestations selon les choix définis par les parents en annexe.

*Décrire les modalités de paiement en cours dans l’établissement :*

*Les contributions des familles et les prestations annexes choisis par les parents, sont payés par (prélèvement bancaire ? par chèque ? ….) mensuellement ? trimestriellement ? en 10 fois ? en 5 fois ? en 3 fois ? y préciser les rythmes de paiement selon le choix du moyen de paiement (par exemple en 1 fois par chèque, en 8 prélèvements bancaires….) que les frais bancaires (ou non) seront refacturés aux parents si le prélèvement automatique ou le chèque a été rejeté…*

# Article 3 - Obligations des parents :

Le(s) parent(s) s’engage(nt) à inscrire l’enfant ………………………………… en classe de………………………. au sein de l’établissement ……………………………………………….., pour l’année scolaire 20.. – 20...

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l’établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement ………………………………………………...

Le(s) parent(s) s’engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention et mis à jour annuellement.

# Article 4 - Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

* la contribution des familles
* les prestations parascolaires choisis pour votre enfant (cantine, étude surveillée, internat, participation à des voyages scolaires, …)
* les adhésions volontaires aux associations qui participent à l’animation de l’établissement scolaire de votre enfant : association de parents d’élèves : APEL, association sportive : UGSEL, dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier, remis en annexe.

# Article 5 - Assurances :

Le(s) parent(s) s’engage(nt) à assurer l’enfant pour ces activités scolaires, et à produire une attestation d’assurance dans le délai de ……………………………………. .

# Article 6 - Dégradation volontaire du matériel :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

# Article 7 - Durée et résiliation du contrat :

La présente convention est d’une durée équivalente au cycle scolaire*. (Le contrat de scolarisation peut être annuel en primaire, par contre en collège et lycée il est d’une durée équivalente au cycle scolaire)*

## 7-1 Résiliation en cours d’année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave, la présente convention ne peut être résiliée par l’établissement en cours d’année scolaire.

En cas d’abandon de la scolarité en cours d’année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l’établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement d’une indemnité de résiliation égale à …………………. tel que défini en annexe.

Le coût de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, restent dus dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l’élève en cours d’année sont :

➞ Le déménagement,

➞ Le désaccord sur le projet éducatif de l’établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l’établissement…

➞ Tout autre motif légitime accepté expressément par l’établissement.

## 7-2 Résiliation au terme d’une année scolaire :

Les parents informent l’établissement de la non-réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire, à l’occasion de la demande qui est faite à tous les parents d’élèves, et au plus tard le 1er juin.

L’établissement s’engage à respecter ce même délai (le 1er juin) pour informer les parents, de la non-réinscription de leur enfant, pour une cause réelle et sérieuse (impayés, désaccord sur le projet éducatif de l’établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l’établissement…)

# Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies dans le cadre de cette convention et de ces annexes sont obligatoires pour l’inscription dans l’établissement. Elles font l’objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d’archivage sont conservées, au départ de l’élève, dans les dossiers de l’établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l’académie ainsi qu’aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l’établissement.

Les parents acceptent que les noms, prénoms et adresses de mon de leur enfant et de ses responsables légaux soient transmises à l’association de parents d’élèves "APEL" de l’établissement (partenaire reconnu par l’Enseignement catholique).

l’établissement fournira aux parents un document spécifique destiné à recueillir leur autorisation pour la diffusion ou la reproduction de photo et vidéo de leur enfant dans le cadre d’une communication interne ou externe.

Conformément à la loi "informatique et libertés" et à l’ensemble de la règlementation sur la protection des données personnelles -RGPD- les parents bénéficient d’un droit d’accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, les parents pourront s’adresser au chef d'établissement.

A ……….., le…………2018

Signature (s) des représentants légaux de l’enfant Signature du chef d’établissement